Bonjour,

Félicitations pour la réussite de votre examen de permis de conduire.

Vous pourrez consulter votre résultat de permis de conduire sur la plateforme RENDEZ VOUS PERMIS..

Si vous ne retrouvez pas le mail initial connectez vous sur RENDEZ VOUS PERMIS et faites mot de passe oublié.

Nous n'avons plus aucun moyen de le récupérer à votre place.

Dans ce mail vous trouverez les informations pour réaliser votre permis définitif sur ANTS

J’effectue la demande de mon permis de conduire en ligne sur ANTS

Bonjour,

Suite à la réussite de votre permis de conduire ou formation vous avez reçu un permis provisoire (feuille CEPC ou feuille attestation de formation). Vous avez alors 4 mois pour demander votre permis définitif sur le site ANTS AGENCE NATIONALE DES TITRES SECURISES.

Nous pouvons effectuer cette démarche pour vous, mais étant donné le temps passé à la réalisation, cette prestation est facturée **25 euros.**

Pour que la secrétaire puisse réaliser la demande correctement merci de vérifier que vous êtes à jour dans vos documents.

**photos d’identité aux normes ANTS (avec code numérique), le code numérique de vos premières photos n’est plus valide !**

**1 photocopie recto verso de votre carte d’identité valide**

**1 photocopie de justificatif de domicile ( - de 3 mois) + lettre attestant le domicile + photocopie de la carte d'identité du parent/hébergeur de la facture**

**Journée d’appel**

**si vous avez le permis AM (bsr) : la photocopie recto verso de la CARTE PERMIS AM**

**permis de conduire pour les détenteur du permis**

Dans le cas où vous souhaitez le faire vous-même. Si vous avez déjà un compte utilisez le, sinon créé le sur <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire> UTILISEZ VOTRE PROPRE ADRESSE MAIL !

DEMARCHES ANTS DEMANDE DE TITRE seul

Je crée mon compte sur ants.gouv.fr

Vous obtiendrez un identifiant et mot de passe à conserver pour :

Faire une carte d’identité, passeport, demande de carte grise, vente de véhicule ; consultation solde de points.

Dans votre espace permis de conduire, saisir : commencer la demande de titre suite à réussite « examen » et suivre la trame.

A joindre en numérique :

\* e-photo ave bande numérique (modèle ci-dessus) ;

\* votre carte d’identité ;

\* votre permis provisoire ;

\* si vous aviez déjà un permis (genre AM) à joindre également (sélectionner + « permis actuel ») ;

\* un justificatif de domicile de min de 6 mois (si vous vivez chez vos parents ou êtes héberger, carte d’identité de la personne, une attestation d’hébergement, et une facture de moins de 6 mois) ;

\* si vous avez moins de 25 ans la JAPD (sélectionner + autre pièce « JAPD ») ;

\* si vous avez moins de 21 ans l’ASSR2 (obligatoire) (sélectionner + ASSR et « joindre le document ») ;

 \* livret de famille si vous ne portez pas le même nom que l’enfant (sélectionner + autre pièce « livret de famille ») ;

\* si vous étiez en conduite accompagnée : l’attestation de fin de formation conduite accompagnée (venir faire signer en auto-école) (sélectionner autre pièce « attestation de fin de formation conduite accompagné » joindre le document).